Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20190923-VD20190923-015-DE

Date de télétransmission : 24/09/2019 Date de réception préfecture : 24/09/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 23 septembre 2019



Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés: Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Direction des Musées - Adhésion à l'APARR - Contrat de participation à l'opération Docs ici, Courts là

Mme Roy, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

De nombreux documentaires et courts métrages sont réalisés ou produits dans notre région. Ces films sont le reflet de la vitalité de la filière audiovisuelle et cinématographique et méritent d'être vus de la façon la plus large possible.

L'Association des Producteurs Audiovisuels Rhin-Rhône, (APARR), créée en 2005, vise à soutenir les professionnels et à promouvoir la filière cinéma et audiovisuelle auprès du grand public ; elle s'est étendue à la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le dispositif *Docs ici, Courts là*, porté par l'APARR, facilite la diffusion de ces documentaires ou courts métrages tournés ou produits, entre autres, dans notre région. Une lettre d'informations transmise aux adhérents permet d'aviser des diffusions des films projetés le mois suivant.

C'est ainsi que depuis de nombreuses années, le Musée de la Vie bourguignonne diffuse régulièrement et gratuitement des films au grand public (le reste à charge correspond à des droits de diffusion).

En tant que membre utilisateur de Docs ici, Courts là, l'APARR demande à la Ville :

- d'adhérer à leur association, pour un coût de 10 Euros par an, afin de continuer de diffuser des films issus de leur catalogue.

Cette adhésion devrait permettre à cet organisme d'augmenter l'enveloppe dont il dispose pour aider les structures à accueillir les réalisateurs ou leurs groupes de travail et à assurer davantage de rencontres entre le public et les membres des équipes de films.

- de signer un contrat relatif aux conditions de participation aux opérations Docs ici, Courts là.

Il apparaît donc souhaitable que la Ville puisse adhérer à l'APARR.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 Décider l'adhésion de la Ville, à compter de l'année 2019 et pour les années suivantes à l'association APARR;
- 2 Décider, si l'intérêt perdure, l'acquittement, chaque année, de la cotisation due en conséquence, soit 10 € pour l'année 2019 ;
- 3 Approuver le contrat à conclure entre la Ville de Dijon et l'association *Docs ici, Courts là*, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 4 M'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

